Proces-Verbal du conseil municipal du lundi 27 mars 2023 à 18h15

<u>Présents</u>: Barnouin Karina, Raineri Gérard, Morales David, Bolle Erick, marchwacki Éric, Dutfoy Guillaume, Reynaud Yohan, Abély Michel.

Absents: Colin Hubert

Pouvoirs: Poyol Julie a donné pouvoir à MARCHWACKI Eric

Secrétaire de séance : Barnouin Karina Début de séance : 18h30

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance.

En milieu de mandat, M le Maire rappelle les grands axes de la charte de l'élu, ci-dessous relatés :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »
 - 1- Démission d'un conseiller municipal-modification du tableau
 - M. Colin Patrick par courrier en date du 10 février 2023 a démissionné de son poste de conseiller municipal. Il convient de mettre à jour le tableau du conseil.

Voté à l'unanimité

2- Nomination d'un titulaire au syndicat Rao

Les membres du conseil municipal proposent de voter à main levée, M. le Maire demande à

Mme Barnouin Karina suppléante de passer titulaire

Voté à l'unanimité

3- Nomination d'un membre à la commission finances

M. Marchwacki se propose

Voté à l'unanimité

4- Compte de gestion 2022

Lecture du projet de délibération:

Fonctionnement assainissement	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes	301.15	
Operations de l'exercice	15 678.62	18 085.89
Totaux	15 979.77	18 085.89
Résultats de clôture		2 106.12

Investissement assainissement	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes		25 204.37
Operations de l'exercice	11 642.12	15 261.00
Totaux	11 642.12	40 465.37
Résultats de clôture		28 823.25

Le compte de gestion de l'assainissement 2022 est voté à l'unanimité

Lecture du projet de délibération :

Fonctionnement commune	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes		396 125.58
Operations de l'exercice	253 389.37	327 272.92
Totaux	253 389.37	723 398.50
Résultats de clôture		470 009.13

Investissement commune	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportes		105 475.46
Operations de l'exercice	83 408.16	25 948.82
Totaux	83 408.16	131 424.28
Résultats de clôture		48 016.12

Le compte de gestion communal 2022 est voté à l'unanimité

5- Compte administratif 2022

M. le Maire sort de la salle du conseil au moment du vote des comptes administratifs.

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture	48 016.12	470 009.13	518 025.25

Le compte administratif de la commune 2022 est approuvé à l'unanimité

vote pour: 8

Budget annexe de l'assainissement	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture	28 823.25	2 106.12	30 929.37

Le compte administratif de l'assainissement 2022 est approuvé à l'unanimité

vote pour: 8

6- Affectation des résultats 2022 sur budget 2023

Nous clôturons l'année avec un excédent de 470 009.13€ en fonctionnement dont 137 596.08€ seront reportés pour couvrir le besoin de financement, la différence soit 332 431.05€ restera en fonctionnement. 48 016.12€ d'excédent d'investissement seront reportés dans la même section.

Affectation des résultats de l'assainissement, 2 106.12€ reportés en fonctionnement et 28 823.25€ en section d'investissement.

Vote pour à l'unanimité

7- <u>Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023</u> La commission finance a décidé de proposer le maintien des taux identiques à 2022 produits des taxes = 21 096 + 222 232 = 243 328 vote pour à l'unanimité

8- Vote des subventions aux associations et au budget d'assainissement 2023

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION en euros	Vote Pour	Abstention	Contre
Assainissement communal	2 100.00	9		
Marcellinois en fête comité des fêtes	2 000.00	8	1	0
Société de chasse	500.00	7	2	0
Association des Parents d'Elèves	500.00	9		
OCCE coopérative scolaire	400.00	9		
Souvenir Français, comité de Vaison la Rne	150.00	9		
Amicale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance du secteur de Vaison la Rne	150.00	9		
Comité des feux de forêt	200.00	9		
Association des Parents d'élèves Vaison (cité scolaire)	80.00	9		
Jeunes Agriculteurs	50.00	9		
Resto du cœur Vaison	200.00	7	0	2
Badaboum Cirque	50.00	9		
Cantine scolaire	600.00	9		

Monsieur REYNAUD Yohan, Président du comité des fêtes, s'est abstenu pour le vote de la subvention de ladite association. A la majorité, le conseil municipal a décidé de verser 200€ au comité des feux de forêt car la subvention votée en 2022 n'a pas pu être versé.

9- Débat orientation budgétaire 2023

Mr le Maire nous en fait la présentation :

OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL EN TTC
RESTAURANT COMMERCE	230 000.00
ESPACE REMI BARNIER	60 000.00
SECURISATION PARKING ECOLE	35 000.00
LOCAL COMITE DES FETES	30 000.00
PLU	13 000.00
PONT SUR LE LAUZON	7 000.00
EMPRUNT	7 300.00
DIVERS	9 359.00
SOUS TOTAL	391 659.00
	195 (12 20
RESTE A REALISER 2022	185 612.20
TOTAUX	577 271.20

10- Changement du lieu de séance du conseil municipal

Au vue des travaux à venir dans la salle du conseil, il convient de convenir de changer le lieu des prochaines réunions à partir du 1^{er} juin 2023 ; la salle du restaurant scolaire est proposée, libre à 18h30 ainsi que les fins de semaine pour les élections et mariages. De plus, la salle est accessible aux personnes à mobilité réduite. Vote pour à l'unanimité.

11- Vente véhicule

Le tracteur a été estimé à 8 000€, en l'état. Une publicité sera faite par voie d'affichage en mairie. Les candidatures seront étudiées par ordre d'arrivée et le choix aura lieu lors de la prochaine séance du conseil : vote pour à l'unanimité.

12- État annuel des indemnités des élus

NOM	FONCTION	TRAITEMENT BRUT EN EUROS
RAINERI	MAIRE	1 026,51
	VP CCVV	657,52
BARNOUIN	1ere ADJOINTE	362,30
MORALES	2ème ADJOINT	342,17

13- Restaurant scolaire

M. MARCHWACKI Eric qui a participé à la réunion avec les Maires du RPI, l'APE, le personnel de cantine, nous indique que le restaurant scolaire est en difficultés financières suite à l'inflation des prix et que l'APE a déjà augmenté le prix du repas de 3€ à 3,50€, mais que cela ne suffira pas.

Christelle va re-négocier avec les fournisseurs, et regarder de près les promotions et les produits premiers prix, le mois d'avril devrait déjà sentir l'effet sur le budget.

La mairie de ST MARCELLIN LES VAISON versera la subvention de 600€ en avril, puis la même subvention sera versée par la commune de CRESTET en mai et l'APE en juin. Il est prévu de se réunir avant la rentrée prochaine de septembre pour réajuster le prix des repas.

Levée de séance à 20h35

M. le Maire Gérard RAINERI